

Quel que soit son niveau de responsabilités, **le commandant des opérations de secours** (COS) se doit d'adopter une certaine posture vis-à-vis des personnels qu'il commande. Pour ce faire, le COS dispose d'outils, bien souvent des mnémotechniques, qui forment le cadre d'ordres opérationnels.

Rescue18 vous propose donc une synthèse issue du **GDO**, mais également des différents supports des SDIS et de notre propre expérience.

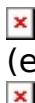
Qu'est-ce qu'un chef ?

Sans paraphraser le titre de l'excellent livre du **Général De Villiers**, que tout sapeur-pompier en position de commandement se devrait de lire (parmi tant d'autres), la documentation officielle de notre corporation aborde de façon claire les grands principes qui doivent guider l'action du chef, tant au quotidien que dans l'action des interventions.



NDLR : voici quelques idées de lecture. Volontairement, nous ne vous proposons aucun lien mercantile.

Que disent les textes ?



(extrait GDO)

L'aptitude au commandement est une capacité qui permet de s'imposer aux autres, pour atteindre un but ou réaliser une mission de secours. Mais cette capacité est loin d'être innée et doit être développée par celui qui est susceptible de commander dans les conditions les plus difficiles.

L'apprentissage doit être quotidien et commencer par la culture du rapport aux autres en dehors de la phase dite opérationnelle. Selon Montesquieu (1689 – 1755), « *Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie ; il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux.* »

Les qualités essentielles dont doit faire preuve un chef, décrites ci-dessous sont loin

d'être exhaustives. Il appartient à tout sapeur-pompier de faire preuve d'adaptabilité, qualité nécessaire lorsque l'on veut accéder à la fonction de COS.

extrait GDO « exercice du commandement et conduite des opérations »

Quelles sont les qualités ?

Ce portrait dépeint par les textes officiels n'est pas exhaustif mais pour l'apprenant ou celui qui cherche simplement à se remettre en cause, il constitue une base solide :

- Avoir le sens de l'intérêt général
- Faire preuve de discernement
- Être courageux et responsable de ses actes
- Développer son intuition
- Gagner la confiance
- Créer la cohésion
- Rester humble
- Être vigilant
- Rester serein

Il est aussi judicieux de s'imprégner du chapitre 1 du GDO « *Caractéristiques et particularités d'une opération de secours.* »

Pour consulter l'intégralité de ces paragraphes extraits du GDO « **Exercice du commandement et conduite des opérations.** » ⇒ **Lien ICI**

Commander sur opération

Qui peut être COS ?

Le **GDO** donne la définition suivante :

« Le commandement des opérations de secours, sous l'autorité du préfet ou du maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police, relève du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou en son absence,

d'un sapeur-pompier, officier, sous-officier ou gradé, dans les conditions fixées par le règlement opérationnel conformément à l'article R.1424-42 du CGCT.

Le commandant des opérations de secours (COS) est chargé de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés pour l'accomplissement des opérations de secours. En cas de péril imminent, le COS prend les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés puis en rend compte au DOS. »

Ainsi on retrouve quatre grandes fonctions qui ont autorité sur un ou plusieurs engins :

Le Chef d'agrès

Le chef d'agrès dirige un agrès composé d'une ou de plusieurs équipes. Il peut commander une opération de secours nécessitant jusqu'à l'engagement d'un agrès en plus du sien et/ou jusqu'à l'arrivée de l'échelon supérieur. Il peut être l'adjoint d'un chef de groupe. C'est généralement le premier COS d'une opération.

Le Chef de groupe

Il conduit un ensemble d'engins (2 à 4 agrès hors matériels d'appui) appelé **Groupe**. Il peut commander une opération de secours nécessitant jusqu'à l'engagement d'un groupe en plus du sien et/ou jusqu'à l'arrivée de l'échelon supérieur. Il peut assurer la fonction de chef de secteur sous l'autorité d'un COS. Il peut être l'adjoint d'un chef de colonne.

Il peut également être amené à tenir des fonctions d'officier « moyens » ou « renseignement » au sein d'un poste de commandement (PC) de colonne ou de site, ou d'un centre opérationnel.

Le Chef de colonne

Le chef de colonne conduit un ensemble de groupes (2 à 4 groupes) appelé **Colonne**. Il peut commander une opération de secours nécessitant jusqu'à l'engagement d'une colonne en plus de la sienne et/ou jusqu'à l'arrivée de l'échelon supérieur. Il peut assurer la fonction de chef de secteur sous l'autorité d'un COS.

Il peut être amené à tenir des fonctions d'officier « action » ou « anticipation » au sein d'un PC de site (PCS), ou d'un centre opérationnel. Il peut, sur mandat,

représenter ou mettre en liaison sa hiérarchie au sein de structure opérationnelle interservices.

Le Chef de site

Le chef de site commande une opération de secours nécessitant l'engagement de plus d'une colonne. Il peut être amené à tenir la fonction de chef de PCS. En fonction des circonstances, il peut prendre le commandement sur toute intervention. Il peut, sur mandat, représenter ou mettre en liaison sa hiérarchie au sein de structure opérationnelle interservices.

Toujours selon le GDO, le commandement sur opération repose sur quatre grands principes :

- ne commander qu'à 4 subordonnés maximum ;
- n'ordonner qu'à ses subordonnés directs ;
- contrôler la bonne exécution des ordres ;
- rendre compte à son supérieur direct.

Il est donc nécessaire de donner du sens à votre action à travers des ordres qui devront être :

- clairs, précis, concis ;
- transmis dans un vocabulaire simple et sans ambiguïté ;
- réalistes et réalisables ;
- adaptés à la situation.

Commander c'est donc...

- organiser ;
- assumer la responsabilité des actions ;
- accepter de douter ;
- créer et entretenir une relation de confiance avec le directeur des opérations de secours ;
- manager.

Dans ce cadre opérationnel et quelles que soient les tensions, le COS doit s'efforcer d'être :

- calme, clair et précis ;
- organisé et rigoureux ;
- attentif aux personnels et aux tiers ;
- crédible et légitime ;
- décideur et fédérateur.



Les ordres sont émis durant les trois phases de l'intervention :

- la montée en puissance ;
- la stabilisation ;
- la sortie de l'opération de secours.



Il est donc nécessaire que le COS ait à l'esprit toutes ces notions. **Sur opération, bien qu'il soit le seul responsable des actions engagées, il ne commande pas seul !** Il devra donc s'appuyer sur les textes réglementaires, les informations recueillies, l'avis des chefs d'agrès présents, son ressenti et son expérience.

Son attitude se doit d'être **sereine** et **positive** afin de faire régner un climat de confiance pour obtenir le meilleur rendement des personnels placés sous ses ordres et atteindre le résultat escompté.



Le COS doit également s'attacher à insister **sur la sécurité des personnels**, que ce soit dans le choix de ses décisions ou les ordres et consignes donnés.

Si un officier sécurité est présent, il devra s'appuyer sur ce dernier tout en définissant clairement ce qu'il redoute et les efforts à atteindre.

En cas d'absence de l'officier sécurité, il peut confier cette mission à un cadre présent (sous-officier CATE ou autre officier).

Quelques articles de réflexion, en complément, sur la posture du chef...



Le chef dans la conduite des opérations, « Coup d'œil » et « feu sacré »

14 mai 2020 Aucun commentaire

« Coup d'œil militaire et feu sacré, la vrai noblesse est dans celui qui va...

[Lire la suite](#)



Management et pompiers : du Corps, du cœur et de l'esprit !

13 août 2020 Aucun commentaire

Nombreux sont les préparants de concours, jeunes cadres, cadres nouvellement promus, chefs d'équipe à se...

[Lire la suite](#)



SMES, SOIEC, SAOIECL : Posture du chef et cadres d'ordres opérationnels

17 novembre 2021 Aucun commentaire

Quel que soit son niveau de responsabilités, le commandant des opérations de secours (COS) se doit...

[Lire la suite](#)



[**Allo les pompiers ! CTA-CODIS quésaco ? - Partie 1**](#)

26 janvier 2022 Aucun commentaire

Tout sapeur-pompier, peu importe son ancienneté, a déjà prononcé ou entendu ces sigles au cours...

[Lire la suite](#)

Les différents cadres d'ordres opérationnels

Ordres préparatoires

PATRACDR



DPIF



Ordres initiaux et de conduite

A l'issue de sa Reconnaissance et/ou Tour du feu, le COS et en fonction de son niveau de compétences donne ses ordres initiaux et de conduite.

(extrait du GDO)

Les ordres découlent de la décision. À ce titre, les trois outils proposés ci-dessous, correspondent dans leur emploi aux différents niveaux de gestion opérationnelle. On retiendra que :

- l'ordre initial permet d'initier l'exécution des 1ères actions ;
- l'ordre de conduite permet de lancer les actions suivantes au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Ces ordres peuvent être exprimés à la voix (terrain ou PC) ou par radio, selon les circonstances. Ils faciliteront le point de situation avec le N+1, ou le compte-rendu au CODIS, ou le point de situation à une autorité.

Du plus concis, pour un chef d'agrès qui doit formaliser ses ordres dans l'urgence, au plus complet, pour un COS chef de site qui doit avoir beaucoup de recul sur une intervention, ces trois outils sont les suivants :



SMES



SOIEC



SAOIECL



Savoir formaliser ses ordres



Le commandement « **A vos rangs** » est un ordre peu utilisé, qui ne revêt aucun caractère obligatoire mais qui a son intérêt dans les situations suivantes :

Arrivée sur les lieux, si la situation est critique et que le chef d'agrès veut « canaliser ses personnels » avant de donner ses missions. Il permet de calmer les esprits...

A la fin d'une opération quand le chef d'agrès veut faire le point d'une intervention, recueillir les premiers éléments en vue d'un Retex et évoquer les points à améliorer ou féliciter ses personnels.

Faire le point sur l'état des matériels et des engins et prendre les mesures correctives nécessaires.

Faire le point sur l'état de ses personnels (blessure, moral), leur EPI et éventuellement détecter le personnel qui pourraient être choqué/en souffrance suite à une intervention particulière.

Pour les trois derniers points, libre au COS de le faire avant de quitter les lieux de l'intervention (à l'abri des regards) ou de retour au centre de secours.

Sources et crédits :

GDO « exercice du commandement et conduite des opérations » - SDIS 01 / SDIS

03 / SDIS 60 / SDIS 76 / ENSOSP / Le Progrès, photo illustration d'article (photo Catherine Aulaz) /



Author: [Alain Bailloux](#)

Co-fondateur et Président Rescue 18. Officier sapeur-pompier. Ex-BSPP (chef CIS). Auteur de livres et romans, histoire et jargon des sapeurs-pompiers.